

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/02/2025

*Date d’Affichage 14/02/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 12

*VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN Maire,

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Étaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Monsieur Hervé BERTRAND,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE .
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Olivier SCARSETTO,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry ROUSSELET a été désigné Secrétaire de séance

**DEL N°8: AVENANT N°1 CONTRAT 2023/32 Revêtements de sols durs
Rénovation et extension de l’Ancienne Mairie avec la Société FCR**

Modifications introduites par le présent avenant :

11.1. Carrelage

11.1.1. Sous-couche acoustique sous chape	8,00	m ²	3,43	27,44
11.1.2. Chape liquide base ciment	8,00	m ²	24,50	196,00
11.1.3. Forme de pente	8,00	m ²	2,45	19,60
11.1.4. Enduit de ragréage	8,00	m ²	14,70	117,60
11.1.5. Système d’étanchéité liquide (SEL)	8,00	m ²	17,64	141,12
11.1.6. Carrelage grès cérame (pose collée)	8,00	m ²	73,50	588,00
11.2. Faïence				
11.2.1. Système d’étanchéité liquide (SEL)	42,66	m ²	17,64	752,52
11.2.2. Faïence	42,66	m ²	63,70	2 717,44

Incidence financière :

La société FCR, 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 11, nous propose d’effectuer la réalisation de ces travaux. Son devis représente une plus-value d’un montant de 4 559.72 € soit une augmentation du marché de 23.78 %.

La commission des finances du jeudi 13 Février a émis un avis favorable à l’unanimité à la signature de cet avenant.

Considérant les articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.2194-5 du code de la commande publique.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250221-DEL820022025-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention, Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues ; 19 voix pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat n°2023/32 Revêtements de sols durs (lot N°11) Rénovation et extension de l'Ancienne Mairie avec la Société FCR, 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY,

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : 23 734,97 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 28 481,96 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21/02/2025

Le Maire,

